

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON DE LUMBRES
COMMUNE DE LUMBRES

ARRETE MUNICIPAL
AUTORISANT L'ORGANISATION D'ACHATS AU DEBALLAGE

Le Maire de LUMBRES,

Vu la Loi du 02 Mars 1982 relative à la décentralisation,
Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 312-2 du Nouveau Code de Commerce,

Considérant la demande formulée par Monsieur DELRUE Jean-Pierre, Président du Comité des Fêtes de LUMBRES, d'organiser des achats au déballage, demeurant au 26 Jules Guesde, 62380 LUMBRES reçue le 11/04/2023 et enregistrée sous le n° 2023-04.

ARRETE

Article 1 : Monsieur DELRUE Jean-Pierre est autorisé à organiser des achats au déballage le **Dimanche 7 Mai de 8 h 00 à 17 h 00.**

Article 2 : Ces achats se dérouleront Rue de l'Isle, Place Elisée Thomas, Cité Kennedy et le parking derrière la salle Léo Lagrange.

Article 3 : - Madame le Maire,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer.

Fait à LUMBRES, le 19 Avril 2023

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **24 AVR. 2023**

Le Maire,

Joëlle DELRUE



Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20230419-2023004-AR
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023